

# ASSEMBLÉE NATIONALE

13 septembre 2020

---

D'ACCÉLÉRATION ET DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE - (N° 2750)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 660

présenté par  
M. Kasbarian, rapporteur

-----

### ARTICLE 35 BIS

À l'alinéa 17, substituer à la référence :

« conformément à l'article L. 1110-4 »

les références :

« en application des articles L. 1110-4 et L. 1110-12 ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.